

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 4 (1916)

Heft: 39

Artikel: Le féminisme de Paul Hervieu : [1ère partie]

Autor: Hervieu, Paul / Pérès, L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'exercer la puissance paternelle sur leurs enfants, en cas d'urgence également.

La Chambre s'est encore montrée bienveillante au sujet de l'admission des femmes dans les conseils de famille et à la tutelle.

(*La Française.*)

* * *

La Ligue austro-allemande de la Croix-Blanche a montré une très grande activité auprès des armées en campagne. Elle a plus particulièrement lancé des centaines de milliers d'exemplaires d'une brochure intitulée: « *Ein ernstes Wort an deutsche Krieger in Heer und Marine* », brochure qui a été, paraît-il, bien reçue par les soldats.

(*Bulletin Abolitionniste.*)

* * *

L'administration civile allemande pour la Pologne, à l'ouest de la Vistule, proclame que les femmes propriétaires et contribuables seront admises à des postes honorifiques non rétribués

(*Zeitschrift für Frauenstimmrecht.*)

* * *

Les deux grandes organisations suffragistes de l'Allemagne, le « *Deutscher Verband für Frauenstimmrecht* » et la « *Deutsche Vereinigung für Frauenstimmrecht* », ont décidé de fusionner en une seule association.

(*Die Frauenfrage.*)

Le Féminisme de Paul Hervieu

Si le monde des lettres a perdu avec Paul Hervieu, en l'année 1915, un dramaturge puissant, un profond psychologue, un artiste original et toujours probe, sensible, délicat, nous devons nous, féministes, à l'auteur de *La Loi de l'Homme* un souvenir particulièrement reconnaissant.

Examinons, en effet, ses pièces. Plusieurs d'entre elles constituent un véritable plaidoyer en faveur des femmes, en même temps qu'un réquisitoire sévère contre les injustices sociales dont elles sont victimes aujourd'hui encore par la faute des lois et des coutumes.

La plus importante à cet égard est celle dont le titre même résume toute l'indignation, toute la pitié, toute la chaude sympathie qu'Hervieu a répandues dans son œuvre au bénéfice de la femme. Je veux parler de *La Loi de l'Homme*.

Ce qui ressort de cette pièce, c'est l'inégalité, dans le mariage, entre la situation légale respective faite aux conjoints.

Laure de Raguais veut divorcer, ayant découvert que son mari la trompe depuis longtemps avec sa meilleure amie ; mais, pour des motifs de convenance, le coupable s'y refuse.

Dans la scène où sa femme le contraint à avouer ce qu'il ne peut plus nier vibre la douleur amère de celle qui, du même coup, perd sa confiance dans le père de son enfant et s'aperçoit que les lois, au lieu de la protéger, elle, la plus faible, la livrent sans défense à la volonté du plus fort.

Voici quelques fragments de ce dialogue:

Laure : Vous ne contestez plus, j'imagine, qu'il m'appartienne de vous poser mes conditions ?

Raguais : Nous n'avons qu'à régler notre conduite sur l'exemple de tant de ménages de nos connaissances où se sont produits des torts de même nature, et parfois plus graves.

Laure : Des torts plus graves ?

Raguais : Quand c'est la femme qui les a.

Laure : Et dire que vous proférez de bonne foi cette monstruosité qu'a conçue l'égoïsme des hommes ! Est ce qu'on n'est pas, toutes et tous, pareils à l'heure de sentir la torture dans sa chair ?... »

Pour vaincre la résistance de Raguais, il ne faudrait rien moins que l'odieuse constatation du flagrant délit. Mais ici, nou-

velles difficultés pour une femme, difficultés, qui apparaissent comme de véritables chinoïseries légales quand on les met en regard des facilités offertes au conjoint masculin dans la situation inverse.

Le divorce reconnu inaccessible, Laure réclame la séparation et la garde de sa fille.

Même obstination de la part de Raguais :

— Je ne veux pas que nous nous séparions. On chercherait à cela nos raisons. Je repousse toute idée de séparation.

Laure : C'est l'idée de vous séparer de ma dot que vous avez dû toujours repousser.

Raguais : Libre à vous d'interpréter mes motifs comme vous le suggèrera la colère. Je m'en tiens là. Je ne veux pas : c'est bien simple. Je ne veux pas ! que pouvez-vous contre ça ? Je vous défie non seulement de me gagner un procès, mais d'avoir même de quoi l'intenter.

Acculée à cette impasse, Laure, outrée, ne voit plus qu'un seul recours : la menace. Elle provoquera un scandale.

Alors, Raguais cède enfin, mais il ne le fera pas sans garder par devers lui la part du lion, en ne versant à sa femme qu'une portion minime de la dot qu'elle lui a apportée. Il continuera, en outre, à voir librement M^{me} d'Orcieu, sa complice. Quant à Isabelle de Raguais, sa fille, elle mènera la triste existence faite aux enfants dans sa situation, qui passent, à périodes fixes, d'un de leurs parents à l'autre.

La malheureuse Laure, toutefois, n'est pas au bout de ses tourments. A l'âge de dix-sept ans, Isabelle veut épouser le fils de la comtesse d'Orcieu. Ils se sont fiancés durant l'un des séjours de la jeune fille auprès de son père. Des scènes dramatiques en découlent, entre la mère et la fille d'abord, puis entre celle-ci et son mari, auquel se joignent plus tard le comte et la comtesse d'Orcieu.

Laure n'a reculé devant aucune tentative pour empêcher une union qu'elle juge odieuse. Elle avait cru atteindre son but en éclairant le comte d'Orcieu sur la trahison qu'il ignorait encore, mais celui-ci exige, au contraire, un dénouement des plus imprévus : il ne faut pas que les enfants souffrent par la faute de leurs parents : on se sacrifiera pour eux, le mariage se fera. Ce n'est pas tout : si Raguais ne veut pas que lui, d'Orcieu, chasse sa femme, il faut que, de chacun des deux ménages, l'un continue à vivre ensemble et que l'autre recommence à le faire.

Laure proteste avec véhémence :

— Quel but poursuivez-vous ! » demande-t-elle enfin.

Orcieu : Le rétablissement de l'ordre dans votre ménage, c'est la respectabilité du mien. »

Et voilà à quelle piètre morale mondaine il lui faudra céder. Il le faudra, bien que Raguais, lui aussi proteste :

— « Je ne peux pas non plus la faire rentrer de force sous mon toit.

Orcieu : Je m'oppose à ce que vous lui fournissiez plus longtemps le moyen de vivre au dehors. »

Le sacrifice s'accomplit : ainsi, jusqu'à la fin, l'héroïne de la pièce aura dû plier douloureusement sous l'inflexible loi de l'homme.

Est-ce là ce qu'on est convenu d'appeler une pièce à thèse ? L'opinion est certainement défendable, encore que M. René Doumic soit d'un avis contraire : « Dans aucune de ses pièces — ainsi dit M. Doumic — il (Hervieu) n'avait prétendu soutenir une thèse. Il n'a aucun goût pour le rôle de réformateur. Il ne partage pas cet espoir de quelques-uns de ses confrères qu'en modifiant les lois, on puisse transformer l'humanité. Il ne se berce pas de cette illusion qu'on puisse construire, pour les pauvres

êtres que nous sommes, des maisons où habiterait le bonheur. Les institutions peuvent changer, ce qui ne change pas, c'est notre ingéniosité à nous faire souffrir. » (1)

Sans vouloir suivre M. Doumic dans ses dissertations pessimistes sur l'inutilité des réformes sociales, dissertations qui l'amèneront plus loin, au cours de son article, à défendre l'indissolubilité du mariage, nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'il n'a pas toujours compris l'idée — pour ne pas dire « la thèse » — de Paul Hervieu. Ainsi, à propos de la superbe et terrible *Course du Flambeau*, il donne au lecteur non averti (c'est-à-dire ignorant la pièce) l'impression très nette qu'il s'agit là uniquement d'un drame d'argent. Or, si l'argent y est, en effet, pour la protagoniste, le moyen d'atteindre son but, le véritable mobile de ses actions est très différent: c'est l'amour maternel fanatique d'une créature sans entrailles pour tout ce qui menace le bonheur de son idole — s'agit-il de sa propre mère. Et dans cette pièce — quoi qu'en pense M. Doumic — il y a bien une thèse, qui est le développement même du titre: dans la course où chaque génération qui passe remet le flambeau de vie à la suivante, chacune regarde devant elle — jamais en arrière; tout autres sont les sentiments des ascendants envers les descendants que les sentiments de ceux-ci envers ceux-là, c'est-à-dire qu'il y a infiniment plus de force et de désintéressement dans les premiers que dans les seconds; que dis-je? il peut y avoir dans ces derniers — ainsi que nous le montre *La Course du Flambeau* — la plus sinistre ingratitude.

Et l'amer roman *L'Armature*? Encore un roman à thèse, de toute évidence.

Mais revenons au féminisme. *Les Tenailles* vont nous y ramener.

Ici, l'homme auquel on a marié Irène quand elle avait dix-huit ans, le mari dont elle se plaint, dont elle voudrait passionnément obtenir le consentement au divorce, n'a d'autre tort que d'être sournois, dominateur, rancunier.

De même que Raguais, il oppose un refus absolu à toute proposition de divorce:

Fergan: Prenez-en votre parti: tous les moyens vous sont fermés.

Irène: J'en trouverai un.

Fergan: Aucun. Je ne vous inflige ni sévices ni injures graves. Je ne suis pas adultère. Je n'ai pas encouru, que je sache, de condamnation infamante. En dehors de ces trois cas, et contre le mari que je suis, vous ne pouvez rien demander aux tribunaux. »

Pour punir celle qui persiste à vivre séparée au foyer même, Fergan l'emmène dans la solitude de la campagne, en tête-à-tête perpétuel avec lui.

C'est là que nous les retrouvons dix ans après. Un fils complète la famille: Fergan triomphe. Mais à son tour, il va souffrir les pires tourments. Une discussion a lieu à propos de ce fils qui est de santé fort délicate et que Fergan veut, malgré sa femme, envoyer au collège.

Alors, Irène éclate. Eh bien! cet enfant, il n'a aucun droit sur lui, car ce n'est pas le sien!

Désespérée de ne pouvoir obtenir le divorce, outrée de la vengeance exercée sur elle par celui qui l'a condamnée à ne plus voir âme qui vive en dehors de lui, elle a estimé ne plus rien lui devoir. Quelques rencontres ont eu lieu, malgré la surveillance dont elle était l'objet, avec l'ami très cher qu'elle avait conçu l'espoir d'épouser. Puis, l'ami est mort.

Voici le tour de Fergan de vouloir divorcer; le tour d'Irène de dire non:

—... « Ma jeunesse est passée, mes espérances sont abolies, mon avenir de femme est mort. Je me refuse à changer le cours de ma vie, à bouger, à remuer. Je n'ai plus que la volonté de rester jusqu'à la fin où je suis, comme j'y suis.

Fergan: Vous voudriez que je vous supporte?

Irène: Il le faudra bien. Vous n'avez contre moi rien d'autre que mon aveu.

Fergan: Est-ce que vous le renieriez au besoin?

Irène: Oseriez-vous m'inviter à le renouveler publiquement?

Un temps

Fergan, anéanti: Alors, que voulez-vous que je devienne ainsi, face à face avec vous, toujours, toujours? Quelle existence voulez-vous que je mène?

Irène: La pareille à celle que vous m'avez fait mener jusqu'à ce jour. Nous sommes rivés au même boulet. Mettez-vous à en sentir le poids et à le tirer aussi. Il y a longtemps que je le traîne toute seule.

(A suivre)

L. PÉRIS.

Une Exposition féminine

L'exposition organisée par la Section genevoise de la Société de Femmes peintres et sculpteurs, à la salle Chavan, vient de fermer ses portes. Le bénéfice sur les entrées et le 10 % sur les ventes sont allés à des œuvres suisses et françaises de secours pendant la guerre.

Cette petite exposition, sans prétentions, n'offrait qu'un nombre restreint de toiles, parmi lesquelles nous citerons les belles aquarelles, d'une émotion contenue et profonde, de M^{lle} J. Soldano; les pastels, d'une si parfaite exécution, de M^{lle} Aimée Rapin, et ceux de M^{lle} Charlotte Ritter, pleins de vie et de brio. Des pastels encore, de M^{me} Lassièr-Sandoz, fleurs et paysages, d'une couleur vibrante et d'une vision fine et personnelle. Des toiles pleines de force, et hautes en couleurs, de M^{mes} Vallet et Méteïn-Gilliard, des paysages plus intimes de notre campagne vaudoise et genevoise de M^{lles} J. Bonnard et S. de Niederhäusern. Citons encore M^{lles} Calame et Lacroix avec de fines aquarelles, M^{lle} Roguin, M^{lle} Gagnebin, les larges huiles de M^{lle} Alice Ritter, un portrait et des paysages doux et enveloppés de M^{me} Hainard-Bécharde et, parmi les nouvelles venues, M^{lles} Kamm et Andrée Schnell, avec d'habiles et savoureuses aquarelles.

Les unes ont dit le sourire de la prairie, la douceur des lacs aux matins de printemps, ou l'or des automnes finissants. D'autres ont rendu des aspects plus violents de la nature en des paysages de plaine ou de montagne. Figures de femmes, visages indécis d'enfants, fleurs de rêve ou fleurs éblouissantes, tout ce qui vit, tout ce qui change et passe, elles ont cherché à le rendre tel que leurs yeux l'ont vu ou que leurs cœurs l'ont senti.

En sculpture, la guerre avait inspiré M^{lle} Clotilde Roch dans sa « Femme belge » fuyant avec ses enfants et sa femme agenouillée sur la tombe de celui qui est « mort pour la Patrie ». M^{me} Gross-Fulpius exposait d'émouvants reliefs du lamentable cortège des évacués, des têtes d'enfants délicieuses et une petite « maternité » tout à fait exquise. M^{me} Jacobi avait d'élégantes statuettes et une tête d'enfant qui reste dans le souvenir.

L'art décoratif était représenté par les superbes reliures, nacre et cuir, de M^{me} Giacomini-Piccard; par celles, si sobres, de M^{lle} Calame, et si séduisantes de M^{me} Bruderlein: par des batiks et des pièces de dentelle d'une grande beauté, point de Genève et dentelle suisse moderne, de M^{mes} Wursten et P. Muller. Les céramiques ont eu un grand succès auprès du public, les

(1) *Annales* du 7 novembre 1915.